

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

---

**POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJETS 2021 - SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS**

**NOTE DE SYNTHESE**

La Ville de Mantes-la-Jolie est signataire du Contrat de Ville du Mantois depuis le 25 juin 2015. Par circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, la durée des Contrats de Ville a été prorogée jusqu'en 2022. A cet effet, le Protocole d'engagements renforcés et réciproques, validé par délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2019, a actualisé les engagements pris en 2015.

A ce titre, la Ville est engagée dans une démarche de co-construction avec ses partenaires associatifs et institutionnels, qui œuvrent sur le « quartier prioritaire -Politique de la Ville ». Ces partenaires interviennent sur plusieurs axes inscrits dans le Contrat de Ville unique du Mantois : l'éducation, la cohésion sociale, l'emploi, l'insertion et le développement économique et le cadre de vie, en portant des actions avec et à destination des habitants.

La Ville poursuit ses modalités de collaboration avec ses partenaires par un Appel à Projets spécifique. Il concerne l'engagement de la Ville, qui vise à mieux cibler les actions au titre du droit spécifique et celles qui le sont au titre des financements de droit commun. L'inscription de crédits spécifiques proposée par la Ville est un outil supplémentaire de mise en œuvre de la politique partenariale de développement social en direction des « quartiers prioritaires ».

La Ville a lancé son appel à projets spécifique pour 2021 par délibération du Conseil municipal du 30 novembre 2020, sous réserve du vote du budget.

Le budget municipal 2021, voté en décembre 2020, a inscrit une ligne budgétaire globale destinée au financement des projets associatifs contribuant aux objectifs du Contrat de Ville 2015-2022.

Au regard des projets présentés et de l'étude technique par les services, la répartition de l'enveloppe budgétaire est proposée par la présente délibération, complément des financements par ailleurs octroyés pour certaines associations par l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines, et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, dans le cadre de ce même Contrat de Ville 2015-2022.

Vingt-quatre (24) associations présentant quarante et une (41) actions répondant aux champs d'actions inscrits dans l'Appel à Projets municipal Politique de la Ville ont ainsi été retenues sur la programmation 2021.

A cet effet, la Ville propose de cofinancer les associations pour les actions spécifiques présentées et qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes : culture, sport, éducation, prévention-tranquillité, parentalité, lien social, insertion et cadre de vie.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations liées au titre de la Politique de la Ville, et d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Ville 2015-2020 signé le 25 juin 2015, qui prévoit une programmation annuelle sous forme d'appels à projets,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, prorogeant la durée des Contrats de Ville jusqu'en 2022,

Vu l'Appel à Projets spécifique adopté lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2020,

Considérant le rôle prépondérant des associations dans le maintien et le développement de la cohésion sociale sur le territoire de la Ville,

Considérant le vote du budget qui prévoit un cofinancement par la Ville de projets spécifiques portés par des associations,

Considérant les actions présentées à la clôture de l'Appel à Projets intervenue le 20 décembre 2020,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'accorder** aux associations les subventions au titre du Contrat de Ville 2015-2022, en réponse à l'Appel à Projets Politique de la Ville, pour la programmation 2021, selon les thématiques suivantes :

**Culture :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
LFM	Les ateliers Radios	4 000 €
	Etat & Civil	1 000 €
	Expression Directe	1 000 €
Collectif 12	Ateliers de pratiques artistiques	2 000 €
Le Chaplin	Art, espace public et lien social	3 500 €
	Vacances créatives et week-end découvertes	3 000 €
Jeunesse sans Frontière	Théâtre Citoyenneté	1 000 €

**Sport :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Taekwondo Val de Seine	Ecole du Taekwondo	2 000 €
Mantes Muay Thaï Club	Sport et Citoyenneté	1 500 €
Sport Attitude 78	animations sportives	1 800 €
FC Mantois	Pratique sportive	24 000 €
GUT ASSO	Animation et sport	1 000 €
ASM	Fête le Mur	800 €
	Sport en Seine Hors VVV	8 000 €
	Sport en Seine VVV	8 000 €

**Education :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Mantes Espérances Banlieues	Cap vers une co-éducation réussie	2 000 €
Eveil Mat'Ins	Ateliers de sociabilisation	3 000 €
Sigma F	Objectif BAC	1 000 €
	Sigma Up	4 000 €

E.I.A.P.I.C	Parcours d'Excellence	1 000 €
	Sur les chemins de la citoyenneté	2 000 €
	S'informer pour mieux s'orienter	700 €
	Conduite de projet	1 000 €
	Ateliers numériques	800 €
Witech	Wicode	1 000 €
LFM	Web Radio dans les collèges	1 000 €

**Prévention tranquillité :**

Associations	Actions	Montants
Collectif Mantais de Médiation	Coordination Médiation sociale et Correspondant de Nuit dans le Val Fourré	37 000 €

**Parentalité :**

Associations	Actions	Montants
Collectif des Femmes des Garennes	BAOBAB	2 500 €
E.I.A.P.I.C	Et si on jouait ?	1 000 €
S.S.A.A.D	Médiation sociale et scolaire	1 000 €
K.J.P.F.	Education parentale	1 500 €

**Lien social :**

Associations	Actions	Montants
CHPM	Médiation/Environnement	1 500 €
Work'In Girl	Valorisation de la Femme	2 000 €
K.J.P.F	Médiation sociale	1 000 €
C.I.D.F.F	Accès aux droits et accompagnement aux démarches administratives	1 940 €

**Insertion :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Le Chaplin	Apprentissage du Français par la pratique culturelle	2 500 €
La Croix Rouge Française	Alphabétisation	1 000 €
S.S.A.A.D	Projet intégré ASL Pré-Emploi	1 500 €
	Découverte et familiarisation informatique	500 €
A.R.O.A	appui méthodologique aux habitants pour développer leur autonomie	1 500 €
K.J.P.F	ASL Autonomie et Pré-Emploi	1 500 €

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir ainsi que tout document afférent.

Le Maire

Raphaël COGNET